



# NOTE DE SYNTHÈSE BUDGET PRIMITIF 2024



L'article 2313-1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

**Il sera présenté, par le biais de ce document, le budget primitif 2024 du budget Administration générale et des budgets annexes.**

# A. BUDGET ADMINISTRATION GENERALE

## 1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1.1. Les recettes de fonctionnement

Pour l'exercice 2024, les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 6 811 800 €, elles étaient de 5 995 800 € en 2023 soit une évolution de 13,61%. Elles se décomposent de la façon suivante :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Evolution BP 2023 - 2024	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	- €	0,00%
013 - Atténuations de charges	5 000,00 €	5 000,00 €	30 000,00 €	25 000,00 €	500,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	52 000,00 €	72 000,00 €	20 000,00 €	38,46%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	305 900,00 €	378 000,00 €	417 554,00 €	39 554,00 €	10,46%
73 - Impôts et taxes	3 765 000,00 €	1 659 000,00 €	2 380 000,00 €	721 000,00 €	43,46%
731 - Fiscalité locale	- €	2 210 000,00 €	2 140 119,00 €	- 69 881,00 €	-3,16%
74 - Dotations et participations	1 221 150,00 €	1 131 000,00 €	1 355 527,00 €	224 527,00 €	19,85%
75 - Autres produits de gestion courante	202 800,00 €	260 800,00 €	116 600,00 €	-144 200,00 €	-55,29%
<b>TOTAL - Section de fonctionnement</b>	<b>5 799 850 €</b>	<b>5 995 800 €</b>	<b>6 811 800 €</b>	<b>816 000 €</b>	<b>13,61%</b>

Il peut être noté plusieurs changements d'imputation comptable qui viennent modifier l'évolution des chapitres. La redevance d'occupation du domaine public (RODP), d'un montant de 96 000 €, liée la DSP du multiaccueil de Blain et versée par la Maison Bleue est intégrée au chapitre 70 et non plus au chapitre 75. Par ailleurs, la suppression de la CVAE est totalement compensée par une fraction de TVA à partir de 2024. Par conséquent, le montant de 546 000 € a été intégré en totalité au chapitre 73 et non plus au chapitre 731.

En termes d'impôts et de taxes, les recettes prévisionnelles sont évaluées à 4 520k€. Les mesures du pacte fiscal et financier proposées en 2023 n'ont pas été appliquées. Elles s'appuyaient notamment sur une baisse du FPIC au profit des communes estimé à 150k€ et compensée par une diminution des attributions de compensation à due concurrence afin de ne pas entraîner de perte pour l'EPCI mais permettait d'améliorer son CIF (Coefficient d'intégration fiscale) et donc d'augmenter sa DGF. Par conséquent, le BP 2024 intègre le même montage que les années passées, c'est-à-dire le versement de 300k€ de FPIC pour l'intercommunalité (application d'une répartition dérogatoire libre) complété par un versement supplémentaire de 25 000 € de la commune de Bouvron.

Malgré une réduction des dépenses courantes demandée aux services, plusieurs charges supplémentaires s'imposent (annulation de titres, provisions, augmentation de participations) et viennent alourdir conséquemment les dépenses du budget principal. Afin de répondre à la demande de maintien du niveau d'exercice des compétences actuelles, il est proposé d'augmenter les recettes par le levier fiscal.

Aussi, dans le cadre du budget primitif 2024, il est proposé d'augmenter la taxe foncière sur les propriétés bâties de 1,8 points (Taux : 4,8%) permettant de générer une recette supplémentaire de 255 000 € (comprenant l'évolution des bases fiscales). Par conséquent, le compte 73111 - Impôts directs locaux (1 446 119€) est composé des montants suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 668 119 €
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 23 000 €
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 45 000 €
- Cotisation foncière des entreprises : 710 000 €

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20240327-2024-03-17-DE  
Date de réception préfecture : 02/04/2024

Parallèlement, il est proposé d'augmenter le produit de la taxe GEMAPI d'environ 80 000 € afin de couvrir l'intégralité des charges afférentes à cette compétence et finançables dans le cadre de la taxe.

IMPOTS ET TAXES	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
Impôts directs locaux	925 388,00 €	964 938,00 €	1 213 446,00 €	1 446 119,00 €
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	477 674,00 €	508 237,00 €	127 059,00 €	
Taxe sur les surfaces commerciales	346 363,00 €	324 500,00 €	331 513,00 €	325 000,00 €
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	69 283,00 €	73 306,00 €	80 383,00 €	80 000,00 €
Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations	146 160,00 €	178 119,00 €	180 156,00 €	260 000,00 €
Taxe de séjour	23 365,64 €	16 055,18 €	27 156,93 €	16 000,00 €
Prélèvement sur les produits des jeux	1 502,85 €	- €	3 272,32 €	3 000,00 €
Autres	15 503,00 €	13 194,00 €	223,00 €	10 000,00 €
Attribution de compensation	59 965,88 €	78 028,88 €	79 891,66 €	80 000,00 €
FNGIR	36 496,00 €	36 501,00 €	36 496,00 €	36 000,00 €
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	332 831,00 €	336 131,00 €	307 912,00 €	325 000,00 €
Reversement du prélèvement sur les jeux et les paris hippiques	- €	- €	3 172,49 €	3 000,00 €
Fraction compensatoire TFPB et THRP	1 193 410,00 €	1 307 743,00 €	1 343 444,00 €	1 390 000,00 €
Fraction compensatoire de la CVAE	- €	- €	392 765,00 €	546 000,00 €
Autres contributions directes	- €	- €	22 218,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>3 627 942,37 €</b>	<b>3 836 753,06 €</b>	<b>4 149 108,40 €</b>	<b>4 520 119,00 €</b>

Il peut être précisé que la fraction de TVA représente 43 % des recettes fiscales.

Pour les autres recettes du budget primitif, les dotations et les subventions sont en augmentation de 19,85 % par rapport au BP 2023. Au regard des résultats de l'année 2023, les subventions liées à la CAF (PSU et bonus territoire) ont été réajustées et augmentées d'environ 107k€. De nouvelles subventions sont également sollicitées concernant l'étude de prise de compétence Eau et Assainissement auprès de l'ADEME pour 20 000 € ainsi que l'ORT et PVD pour un montant de 59 750€ auprès de l'Etat et du Département.

## 1.2. Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Evolution BP 2023 - 2024	
011 - Charges à caractère général	860 025 €	890 970 €	946 449 €	55 479,00 €	6,23%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 803 890 €	1 910 060 €	2 153 013 €	242 953,00 €	12,72%
014 - Atténuations de produits	1 015 000 €	890 000 €	1 035 000 €	145 000,00 €	16,29%
022 - Dépenses imprévues	35 520 €	- €	- €	- €	
023 - Virement à la section d'investissement	210 000 €	228 220 €	300 000 €	71 780,00 €	31,45%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	170 000 €	186 000 €	250 000 €	64 000,00 €	34,41%
65 - Autres charges de gestion courante	1 705 415 €	1 890 550 €	2 021 950 €	131 400,00 €	6,95%
66 - Charges financières	- €	- €	- €	- €	
67 - Charges spécifiques	- €	- €	59 250 €	59 250,00 €	
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	- €	- €	46 138 €	46 138,00 €	
<b>TOTAL - Section de fonctionnement</b>	<b>5 799 850 €</b>	<b>5 995 800 €</b>	<b>6 811 800 €</b>	<b>816 000 €</b>	<b>13,61%</b>

En termes de dépenses de fonctionnement, les différents chapitres subissent des variations importantes :

- L'augmentation du **chapitre 011** est liée principalement à la nouvelle étude projetée au compte 611 sur la prise de compétence Eau et Assainissement pour un montant de 40 000 € ;

- **Le chapitre 012** intègre : l'ensemble des postes sur une année entière, les avancements d'échelon/de grade, l'augmentation du coût de l'assurance statutaire (+ 64k€), la revalorisation du régime indemnitaire effectif depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2023 (+18k€), l'augmentation des cotisations retraite (CNARCL - 3,43 %)(+27k€), la création ou la modification de postes (1 EJE à 80 % dans le cadre du renouvellement du projet de fonctionnement du RPE, 1 assistante RH/Marchés publics mutualisée avec certaines communes-membres, 1 gestionnaire Marchés

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20240327-2024-03-17-DE  
Date de réception préfecture : 02/04/2024

publics remplacé par 1 responsable de service Finances/Marchés publics) pour un montant de 93k€ ;

- **Le chapitre 65** prend en compte l'évolution de la cotisation au SDIS (+27k€), le paiement du service mutualisé du CLIC sur certaines années antérieures (+75k€), la diminution de la subvention d'équilibre du budget principal vers le budget Transport scolaire (- 40k€), l'évolution des différentes cotisations et contributions aux partenaires (23k€), ainsi que la subvention d'équilibre versée au budget annexe PA Bluchets afin de diminuer le déficit prévisionnel de clôture du parc d'activités dont la suppression devrait intervenir au 31/12/2026 ;

- **Le chapitre 014** comprend le maintien du montant des attributions de compensation versées aux communes de Bouvron et de Blain en l'absence de finalisation du pacte financier et fiscal.

▪ **Détail du reste à charge par fonction à partir des dépenses et des recettes courantes :**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		011 Charges à caractère général	012 Charges de personnel	65 Autres charges de gestion courante	TOTAL DEPENSES	70 Ventes de services	731 Fiscalité associée	74 Subventions et participations	75 Autres produits de gestion courante	TOTAL RECETTES	TOTAL RESTE A CHARGE PREVISIONNEL
020	Administration générale	196 439,00 €	495 333,00 €	99 250,00 €	791 022,00 €	163 809,00 €		20 000,00 €		183 809,00 €	607 213,00 €
022	Information, communication, publicité		83 195,64 €		83 195,64 €					- €	83 195,64 €
031	Elus	8 700,00 €		88 000,00 €	96 700,00 €					- €	96 700,00 €
032	Conseil de développement	5 650,00 €			5 650,00 €			4 000,00 €		4 000,00 €	1 650,00 €
12	Incendie et secours			545 000,00 €	545 000,00 €					- €	545 000,00 €
311	Projet culturel de territoire	49 590,00 €	103 931,00 €		153 521,00 €			28 450,00 €		28 450,00 €	125 071,00 €
322	Stade d'athlétisme	12 650,00 €		2 200,00 €	14 850,00 €				4 000,00 €	4 000,00 €	10 850,00 €
323	Centre aquatique			603 300,00 €	603 300,00 €					- €	603 300,00 €
338	Enfance - Jeunesse	15 850,00 €	51 213,00 €	146 400,00 €	213 463,00 €			30 237,00 €		30 237,00 €	183 226,00 €
42211	Multi-accueil (DSP Maison bleue)	192 700,00 €			192 700,00 €	96 700,00 €				96 700,00 €	96 000,00 €
42212	RPE	13 440,00 €	175 297,36 €	4 500,00 €	193 237,36 €			71 190,00 €		71 190,00 €	122 047,36 €
42213	Micro-crèche de Bouvron	33 305,00 €	176 068,00 €		209 373,00 €	32 280,00 €		110 700,00 €	3 900,00 €	146 880,00 €	62 493,00 €
42214	Micro-crèche de La Chevallerais	31 355,00 €	189 888,00 €		221 243,00 €	35 200,00 €		111 200,00 €		146 400,00 €	74 843,00 €
42215	Micro-crèche de Le Gâvre	30 655,00 €	219 070,00 €		249 725,00 €	25 565,00 €		113 000,00 €		138 565,00 €	111 160,00 €
425	CLIC			105 300,00 €	105 300,00 €					- €	105 300,00 €
428	MEEF - Emploi	41 000,00 €	74 957,00 €	47 000,00 €	162 957,00 €				11 000,00 €	11 000,00 €	151 957,00 €
518	Aménagement du territoire	77 960,00 €	273 768,00 €	73 000,00 €	424 728,00 €	38 000,00 €		49 750,00 €		87 750,00 €	336 978,00 €
5511	Gendarmerie	13 000,00 €			13 000,00 €				97 700,00 €	97 700,00 €	- 84 700,00 €
5512	Aire d'accueil des gens du voyage	42 300,00 €			42 300,00 €	5 000,00 €		22 000,00 €		27 000,00 €	15 300,00 €
61	Développement économique	92 685,00 €	184 789,00 €	18 000,00 €	295 474,00 €	21 000,00 €				21 000,00 €	274 474,00 €
633	Développement touristique	25 500,00 €	22 908,00 €	56 000,00 €	104 408,00 €		16 000,00 €			16 000,00 €	88 408,00 €
731	Politique de l'eau (SPANC - Eau et assainissement)	40 070,00 €	77 012,00 €		117 082,00 €					- €	117 082,00 €
758	Mobilités douces (Location VAE)	23 600,00 €			23 600,00 €					- €	23 600,00 €
76	GEMAPI		25 583,00 €	234 000,00 €	259 583,00 €		260 000,00 €			260 000,00 €	- 417,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>946 449,00 €</b>	<b>2 153 013,00 €</b>	<b>2 021 950,00 €</b>	<b>5 121 412,00 €</b>	<b>417 554,00 €</b>	<b>276 000,00 €</b>	<b>560 527,00 €</b>	<b>116 600,00 €</b>	<b>1 370 681,00 €</b>	<b>3 750 731,00 €</b>

## 2. SECTION D'INVESTISSEMENT

### 2.1. Les recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2022	BP 2023	BP 2024
<b>001</b>	<b>Résultat d'investissement reporté</b>	<b>667 485,80 €</b>	<b>1 012 602,75 €</b>	<b>1 269 406,11 €</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>470,00 €</b>	<b>300 000,00 €</b>
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre entre sections</b>	<b>170 000,00 €</b>	<b>235 000,00 €</b>	<b>250 000,00 €</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>		<b>335 550,00 €</b>	
<b>10</b>	<b>Dotations/FCTVA</b>	<b>583 982,57 €</b>	<b>425 648,14 €</b>	<b>105 273,89 €</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>- €</b>	<b>67 000,00 €</b>	<b>196 220,00 €</b>
13	0045 - Micro-crèche de Bouvron	- €	- €	19 120,00 €
13	0046 - Micro-crèche de Le Gâvre	- €	- €	18 100,00 €
13	0047 - Micro Creche de La Chevallerai	- €	- €	18 000,00 €
13	0068 - Tourisme (Boucle Canal Forêt)	- €	67 000,00 €	129 000,00 €
13	Projet culturel de territoire			7 000,00 €
13	Mobilités douces			5 000,00 €
<b>16</b>	<b>Emprunts</b>	<b>31,63 €</b>	<b>779,11 €</b>	<b>- €</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>16 200,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL - Section d'investissement</b>		<b>1 497 700,00 €</b>	<b>2 077 050,00 €</b>	<b>2 120 900,00 €</b>

En termes de recettes d'investissement, le besoin de financement est couvert avant tout par le report de l'année 2023 d'un montant de 1 269 406,11 €, ce qui représente 60 % de recettes. Par ailleurs, les ressources propres de l'exercice se composent du virement de la section de fonctionnement (300k€), des amortissements (250k€) et du 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé - 92k€).

### 2.2. Les dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023	BP 2024
0019 - MEEF (Travaux de renovation énergétique)	- €	12 100,00 €	38 000,00 €
0025 - Matériel de bureau et informatique	158 350,00 €	133 108,56 €	67 455,52 €
0030 - Piste d'athlétisme	2 250,00 €	7 219,20 €	4 500,00 €
0031 - Aire d'accueil des gens du voyage	24 300,00 €	4 780,13 €	2 500,00 €
0034 - Gendarmerie	30 000,00 €	49 926,28 €	30 545,79 €
0036 - Parc d'activités Bluchets Sud	13 400,00 €	104 810,00 €	43 000,00 €
0037 - Parc d'activités Druge Chevaux	5 000,00 €	9 000,00 €	8 000,00 €
0041 - Centre socio-culturel	2 600,00 €	2 200,00 €	2 500,00 €
0042 - Maison de l'enfance (Multiaccueil/RPE)	31 200,00 €	24 000,00 €	84 340,00 €
0043 - Nouvelle zone d'activités - Blain	120 000,00 €	101 800,00 €	126 000,00 €
0045 - Micro-crèche de Bouvron	39 000,00 €	37 000,00 €	51 857,00 €
0046 - Micro-crèche de Le Gâvre	10 700,00 €	31 650,00 €	35 634,00 €
0047 - Micro-crèche de La Chevallerai	21 500,00 €	33 937,00 €	34 750,00 €
0052 - Maison des services publics/Siège (AP-2023-D02)	517 100,00 €	182 000,00 €	640 000,00 €
0061 - Signalétique	- €	45 000,00 €	9 000,00 €
0063 - Projet Eau et Paysages	3 000,00 €	- €	- €
0068 - Tourisme (Boucle Canal Forêt)	70 600,00 €	191 280,00 €	413 472,80 €
0069 - PLUI	108 950,00 €	160 432,22 €	288 190,40 €
0074 - Nouvelle déchetterie de Blain (intégré au Budget annexe Déchets en 2024)	50 000,00 €	407 740,00 €	4 950,00 €
0075 - Mobilité (lignes de covoiturage)	- €	- €	70 500,00 €
<b>TOTAL des dépenses d'équipement</b>	<b>1 207 950,00 €</b>	<b>1 537 983,39 €</b>	<b>1 955 195,51 €</b>
10 - Dotations		<b>200,00 €</b>	
20 - Immobilisations incorporelles	71 000,00 €		16 500,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	25 000,00 €		
21 - Immobilisations corporelles	103 500,00 €	129 316,61 €	77 204,49 €
16 - Emprunts et dettes		5 500,00 €	
198 - Neutralisation des amortissements			
020 - Virement de la section de fonctionnement	38 250,00 €		
022 - Dépenses imprévues		- €	
040 - Opérations d'ordre entre sections	52 000,00 €	404 050,00 €	72 000,00 €
<b>TOTAL Section d'investissement</b>	<b>1 497 700,00 €</b>	<b>2 077 050,00 €</b>	<b>2 120 900,00 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20240327-2024-03-17-DE  
Date de réception préfecture : 02/04/2024

Les dépenses d'équipement représentent un montant d'environ 1 955 000 € financés sans recours à l'emprunt.

En termes de projets majeurs menés au cours de l'année, il peut être noté :

- La réalisation de la boucle cyclable touristique dite « boucle Canal Forêt » pour un montant d'environ 400 000 €,
- L'arrêt du projet de PLUi représentant un montant de 288 000 €,
- Les études concernant le projet de maison intercommunale des services publics (640 000 €) en extension du siège

### 3. EQUILIBRE BUDGETAIRE

Il peut être constaté que la Communauté de communes dispose d'un autofinancement d'environ 1 600k€ pour financer ses projets à venir. La section d'investissement est d'un montant de 2 120 900 €.

La section de fonctionnement évolue de 816 000 € par rapport à l'année 2023 (13,61 %), dont le montant total est de 6 811 800 €.



## B. BUDGETS ANNEXES

### 1. BUDGET ANNEXE TRANSPORT SCOLAIRE

#### 1.1. La section de fonctionnement

Section de fonctionnement		BP 2023	CA 2023	BP 2024
<b>Dépenses</b>		<b>1 188 800,00 €</b>	<b>1 090 527,58 €</b>	<b>1 282 850,00 €</b>
011	Charges à caractère général	318 350,00 €	231 249,51 €	267 339,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	680 645,00 €	679 848,59 €	691 850,00 €
022	Dépenses imprévues	1 805,00 €		
65	Autres charges de gestion courante	7 000,00 €	6 029,50 €	4 000,00 €
66	Charges financières	1 900,00 €	846,20 €	100,00 €
67	Charges exceptionnelles			74 000,00 €
68	Dotations aux provisions			45 561,00 €
042	Opérations d'ordre - Dotations aux amort.	179 100,00 €	172 553,78 €	200 000,00 €

Section de fonctionnement		BP 2023	CA 2023	BP 2024
<b>Recettes</b>		<b>1 188 800,00 €</b>	<b>1 200 727,36 €</b>	<b>1 282 850,00 €</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	60 698,49 €	60 698,49 €	110 199,78 €
013	Atténuations de charges	101,51 €	32 864,35 €	7 000,22 €
70	Ventes de produits	901 279,00 €	968 613,57 €	1 006 900,00 €
74	Subventions d'exploitation	65 000,00 €	92 165,93 €	125 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	78 000,00 €	23 242,06 €	20 000,00 €
77	Produits exceptionnels	70 000,00 €	9 421,96 €	
042	Opérations d'ordre	13 721,00 €	13 721,00 €	13 750,00 €
<b>Résultat de fonctionnement</b>			<b>110 199,78 €</b>	

En termes de recettes de fonctionnement, il est précisé que le résultat 2023 a été inscrit en totalité en report de fonctionnement. Par ailleurs, le chapitre 70 est augmenté de 40 000 € intégrant l'évolution constatée des moyens humains mis à disposition aux autres services et qui constitueront des heures refacturées au budget annexe REOMi pour assurer principalement le service de collecte de déchets.

Concernant les dépenses de fonctionnement, il existe peu d'évolution sur les chapitres 011, 012 et 65. Le chapitre 012 prévoit tout de même l'augmentation de l'IFSE votée en fin d'année 2023 ainsi que l'augmentation du coût de l'assurance statutaire.

Les changements majeurs concernent :

- La mise en place de provisions pour couvrir les risques liés aux impayés,
- L'annulation d'un titre au chapitre 67 concernant une participation du budget Administration générale datant de 2015 servant à financer le transport scolaire avant la prise de compétence par la Région.

## 1.2. La section d'investissement

Section d'investissement		BP 2023	CA 2023	BP 2024
<b>Dépenses</b>		<b>578 200,00 €</b>	<b>52 057,93 €</b>	<b>719 610,00 €</b>
020	Dépenses imprévues	26 279,00 €		31 350,00 €
16	Remboursement des emprunts	18 500,00 €	18 413,24 €	5 000,00 €
21	Dépenses d'équipement	519 700,00 €	19 923,69 €	669 510,00 €
040	Opérations d'ordre	13 721,00 €	13 721,00 €	13 750,00 €

Section d'investissement		BP 2023	CA 2023	BP 2024
<b>Recettes</b>		<b>578 200,00 €</b>	<b>571 622,68 €</b>	<b>719 610,00 €</b>
001	Résultat d'investissement reporté	399 068,90 €	399 068,90 €	519 564,75 €
16	Emprunts	31,10 €		45,25 €
040	Opérations d'ordre	179 100,00 €	172 553,78 €	200 000,00 €
Résultat d'investissement			<b>519 564,75 €</b>	

La section d'investissement prévoit le financement de deux cars qui seront livrés au cours de l'année 2024. Le plan de renouvellement des cars prendra fin en 2025. Il est à noter que le report du résultat d'investissement et les amortissements financeront les cars restant à acquérir sur 2024 et 2025.

## 2. BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

### 2.1. La section de fonctionnement

Section de fonctionnement		BP 2023	CA 2023	BP 2024
<b>Dépenses</b>		<b>2 552 000,00 €</b>	<b>2 490 499,48 €</b>	<b>3 027 260,00 €</b>
011	Charges à caractère général	334 600,00 €	251 021,75 €	304 720,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	655 350,00 €	668 132,89 €	803 780,00 €
023	Virement à la section d'investissement			138 092,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 391 850,00 €	1 267 365,21 €	1 546 000,00 €
66	Charges financières	2 200,00 €	2 082,96 €	2 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €	153 856,34 €	18 000,00 €
68	Dotations aux provisions		14 590,00 €	43 668,00 €
042	Opérations d'ordre - Dotations aux amort.	158 000,00 €	133 450,33 €	171 000,00 €
<b>Section de fonctionnement</b>		<b>BP 2023</b>	<b>CA 2023</b>	<b>BP 2024</b>
<b>Recettes</b>		<b>2 552 000,00 €</b>	<b>2 679 756,76 €</b>	<b>3 027 260,00 €</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	186 619,94 €	186 619,94 €	189 257,28 €
013	Atténuations de charges		9 667,84 €	19 200,00 €
70	Ventes de produits	2 150 380,06 €	2 059 844,79 €	2 554 000,00 €
74	Subventions d'exploitation	210 000,00 €	316 234,00 €	250 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	5 000,00 €	7 699,74 €	5 802,72 €
77	Produits exceptionnels		99 690,45 €	
042	Opérations d'ordre			9 000,00 €
Résultat de fonctionnement			<b>189 257,28 €</b>	

En 2024, le budget de fonctionnement est marqué par une évolution conséquente des participations prévisionnelles au syndicat de traitement des déchets (SMCNA) au chapitre 65 soit une augmentation d'environ 280 000 € par rapport au réalisé 2023. Cette augmentation est compensée par une hausse de la redevance incitative de la façon suivante et pour un montant attendu de 2 404 000 € :

### TARIFS 2024

Type de bacs	Abonnement +10%	Forfait 7 levées +10%	Part fixe	Prix Levée suppl. (8 et+) +75%
120 L	198,00 €	44,88 €	242,88 €	10,41 €
140 L	198,00 €	64,68 €	262,68 €	15,02 €
240 L	198,00 €	104,28 €	302,28 €	24,20 €
360 L	198,00 €	174,24 €	372,24 €	40,43 €
660 L	198,00 €	349,80 €	547,80 €	81,17 €

Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement sont marquées par une hausse des charges de personnel et la mise en place de provisions pour couvrir les impayés liés à la redevance incitative. Le chapitre 012 intègre le paiement de refacturations de mises à disposition de personnel du service Transport scolaire concernant les années 2019 à 2021 pour un montant de 117 000 € et l'évolution du coût de l'assurance statutaire et du régime indemnitaire (IFSE).

En 2024, les recettes de fonctionnement prennent donc en compte l'augmentation des tarifs de la redevance incitative votée en décembre 2022, la reprise de matières, le financement CITEO et intègrent un report de fonctionnement de 186 619,94 €.

## 2.2.La section d'investissement

Section d'investissement		BP 2023	CA 2023	BP 2024
<b>Dépenses</b>		<b>850 900,00 €</b>	<b>322 179,14 €</b>	<b>1 354 000 €</b>
16	Remboursement des emprunts	63 079,26 €	50 204,24 €	51 000 €
20	Nouvelle déchèterie (AP-2024-D01)			200 000 €
21	Nouvelle déchèterie (AP-2024-D01)			650 000 €
21	Dépenses d'équipement (autres)	737 820,74 €	271 974,90 €	444 000 €
23	Immobilisations en cours	50 000,00 €		
040	Opérations d'ordre			9 000 €
Section d'investissement		BP 2023	CA 2023	BP 2024
<b>Recettes</b>		<b>850 900,00 €</b>	<b>975 102,12 €</b>	<b>1 354 000,00 €</b>
001	Résultat d'investissement reporté	422 303,79 €	422 303,79 €	652 922,98 €
021	Virement de la section de fonctionnement			138 092,00 €
10	Dotations/FCTVA	270 596,21 €	304 610,05 €	45 005,02 €
13	Subventions d'investissement		114 737,95 €	
16	Emprunts			346 980,00 €
040	Opérations d'ordre	158 000,00 €	133 450,33 €	171 000,00 €
<b>Résultat d'investissement</b>			<b>652 922,98 €</b>	

En termes de dépenses d'investissement, le budget intègre :

- L'achat d'une benne à ordures ménagères neuve pour un montant de 305 000 €,
- La poursuite des études de la nouvelle déchèterie de Blain et le lancement de travaux pour un montant de 850 000 € (basculement de l'AP/CP du budget principal vers le budget annexe),

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20240327-2024-03-17-DE  
Date de réception préfecture : 02/04/2024

- L'achat des composteurs individuels dans le cadre du groupement de commandes initié par le SMCNA pour un montant d'environ 24 000 €. (Montant global du marché : 72 000 € répartis sur 3 ans)

Ces achats seront financés par l'excédent reporté, les amortissements et en fonction de l'avancée des projets par un emprunt dans le cadre du projet de construction de la déchèterie.

### 3. BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE

#### 3.1. La section de fonctionnement

Section de fonctionnement		BP 2023	CA 2023	BP 2024
<b>Dépenses</b>		<b>946 000,00 €</b>	<b>877 882,32 €</b>	<b>833 300,00 €</b>
011	Charges à caractère général	400 550,00 €	341 124,31 €	329 469,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	512 940,00 €	505 966,73 €	467 350,00 €
65	Autres charges de gestion courante	10,00 €	2,12 €	10,00 €
66	Charges financières	18 000,00 €	17 790,16 €	15 600,00 €
67	Charges spécifiques	500,00 €	- €	500,00 €
68	Dotations aux provisions			871,00 €
042	Opérations d'ordre - Dotations aux amort.	14 000,00 €	12 999,00 €	19 500,00 €

Section de fonctionnement		BP 2023	CA 2023	BP 2024
<b>Recettes</b>		<b>946 000,00 €</b>	<b>892 145,51 €</b>	<b>833 300,00 €</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	21 802,16 €	21 802,16 €	14 263,19 €
013	Atténuations de charges	18 197,84 €	7 386,50 €	12 036,81 €
70	Ventes de produits	290 000,00 €	207 530,41 €	207 000,00 €
74	Subventions d'exploitation	36 000,00 €	- €	
75	Autres produits de gestion courante	580 000,00 €	655 426,44 €	600 000,00 €
042	Opérations d'ordre			- €
<b>Résultat de fonctionnement</b>			<b>14 263,19 €</b>	

Pour 2024, l'objectif politique donné a été de réduire les dépenses de fonctionnement afin de diminuer la subvention d'équilibre versée par le budget principal et de recentrer le projet d'établissement sur la mission de service public dévolue au centre aquatique dans le cadre de l'apprentissage de la natation.

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles se basent sur :

- Une réduction du chapitre 012 – Dépenses de personnel de 45k€ par rapport au BP 2022 comprenant un effectif réduit de 4 maîtres-nageurs et une baisse de 0.48 ETP en accueil.
- Une diminution du chapitre 011 comprenant l'exonération de la taxe foncière (-18 000 €) ainsi qu'une diminution des dépenses courantes (petit équipement, fournitures d'entretien), néanmoins atténuée par l'augmentation projetée du coût de l'énergie.

Concernant les recettes, le chapitre 70 a été réajusté au réel afin de ne pas minimiser la subvention nécessaire à l'équilibre du budget, pour autant, celle-ci est prévue en diminution suite aux propositions de baisse des dépenses.

## 3.2. La section d'investissement

Section d'investissement		BP 2023	CA 2023	BP 2024
<b>Dépenses</b>		<b>1 239 450,00 €</b>	<b>199 815,59 €</b>	<b>580 400,00 €</b>
16	Remboursement des emprunts	792 070,73 €	132 996,52 €	135 500,00 €
20	Immobilisations incorporelles	6 000,00 €	1 442,00 €	6 000,00 €
21	Dépenses d'équipement	441 379,27 €	65 377,07 €	438 900,00 €
040	Opérations d'ordre			

Section d'investissement		BP 2023	CA 2023	BP 2024
<b>Recettes</b>		<b>1 239 450,00 €</b>	<b>1 110 196,03 €</b>	<b>930 000,00 €</b>
001	Résultat d'investissement reporté	1 070 241,11 €	1 070 241,11 €	910 380,44 €
13	Subventions d'investissement	155 200,00 €	26 955,92 €	119,56 €
16	Emprunts	8,89 €		
040	Opérations d'ordre	14 000,00 €	12 999,00 €	19 500,00 €

Résultat d'investissement

**910 380,44 €**

Dans le cadre de la démarche d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments menée par l'intercommunalité, il est prévu plusieurs investissements pour le centre aquatique notamment l'installation de panneaux photovoltaïques pour un montant d'environ 420 000 €. Il est envisagé que ces investissements soient subventionnés à hauteur de 50 %. Cependant sans notification, aucune recette n'a été inscrite au chapitre 13. Enfin, le report de l'excédent d'investissement permet de couvrir les annuités d'emprunt liées à la construction du centre aquatique. La section d'investissement est proposée au vote en suréquilibre.

## 4. BUDGET ANNEXE SPANC

### 4.1. La section de fonctionnement

Section de fonctionnement		BP 2023	CA 2023	BP 2024
<b>Dépenses</b>		<b>127 055,00 €</b>	<b>109 916,20 €</b>	<b>77 000,00 €</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	10 236,39 €	10 236,39 €	
011	Charges à caractère général	22 500,00 €	15 384,91 €	13 900,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	79 325,00 €	78 517,61 €	56 353,00 €
022	Dépenses imprévues	3,61 €		
023	Virement à la section d'investissement	6 990,00 €		
65	Autres charges de gestion courante	2 200,00 €	2 156,29 €	900,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €		
68	Dotations aux provisions			1 747,00 €
042	Opérations d'ordre - Dotations aux amort.	3 800,00 €	3 621,00 €	4 100,00 €

Section de fonctionnement		BP 2023	CA 2023	BP 2024
<b>Recettes</b>		<b>127 055,00 €</b>	<b>120 619,74 €</b>	<b>77 000,00 €</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté			4 670,78 €
70	Ventes de produits	28 055,00 €	65 269,65 €	72 329,22 €
74	Subventions d'exploitation	99 000,00 €	55 350,09 €	
042	Opérations d'ordre			

Résultat de fonctionnement

**10 703,54 €**

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20240327-2024-03-17-DE  
Date de réception préfecture : 02/04/2024

Dans le cadre du budget primitif 2024, le budget annexe SPANC ne comporte pas de variation importante. Il peut être noté qu'une provision pour risques a été mise en place à hauteur de 1747 €, et que les recettes sont uniquement issues des redevances facturées en régie et non plus en délégation à VEOLIA comme auparavant.

#### 4.2. La section d'investissement

Section d'investissement		BP 2023	CA 2023	BP 2024
<b>Dépenses</b>		<b>10 790,00 €</b>	<b>10 021,28 €</b>	<b>10 200,00 €</b>
001	Résultat d'investissement reporté	7 780,88 €	7 780,88 €	6 032,76 €
020	Dépenses imprévues	9,12 €		67,24 €
21	Dépenses d'équipement	3 000,00 €	2 240,40 €	4 100,00 €
040	Opérations d'ordre			- €
<i>Résultat d'investissement</i>			<b>- 6 032,76 €</b>	

Section d'investissement		BP 2023	CA 2023	BP 2024
<b>Recettes</b>		<b>10 790,00 €</b>	<b>3 988,52 €</b>	<b>10 200,00 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	6 990,00 €		
10	Dotations/FCTVA		367,52 €	
1068	Autres réserves			6 032,76 €
13	Subventions d'investissement			67,24 €
040	Opérations d'ordre	3 800,00 €	3 621,00 €	4 100,00 €

En 2024, il est intégré très peu d'investissements. Il n'existe plus de déficit reporté grâce au 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé.

## 5. BUDGETS ANNEXES PARCS D'ACTIVITES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
CHAPITRE	PA BEL AIR	PA BLUCHETS	PA BOURG BESNI	PA NOE GREE	
011	Charges à caractère général	109 000,00 €	63 500,00 €	31 800,00 €	25 200,00 €
65	Autres charges de gesiton courante	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
66	Charges financières	1 000,00 €	5 100,00 €	1,00 €	
67	Dépenses spécifiques				
023	Virement à la section invest	1 227 520,00 €	877 020,00 €	50 000,00 €	80 200,00 €
042	Opération ordre de transfert	1 055 880,00 €	1 230 780,00 €	292 450,00 €	809 200,00 €
043	Opération ordre intérieur	8 000,00 €	13 900,00 €	5 800,00 €	5 200,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 401 900,00 €</b>	<b>2 190 800,00 €</b>	<b>380 551,00 €</b>	<b>920 300,00 €</b>
002	Déficit antérieur reporté				
<b>TOTAL CUMULE - Dépenses de fonctionnement</b>		<b>2 401 900,00 €</b>	<b>2 190 800,00 €</b>	<b>380 551,00 €</b>	<b>920 300,00 €</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
70	Produits des ventes	211 000,00 €	- €		
74	Dotations et participations			50 000,00 €	
75	Autres produits de gestion courante	30 001,00 €	54 005,52 €	433,31 €	24,63 €
77	Produits exceptionnels				
042	Opération ordre de transfert	1 165 880,00 €	1 299 680,00 €	324 250,00 €	834 400,00 €
043	Opération ordre intérieur	8 000,00 €	13 900,00 €	5 800,00 €	5 200,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 414 881,00 €</b>	<b>1 367 585,52 €</b>	<b>380 483,31 €</b>	<b>839 624,63 €</b>
002	Excédent antérieur reporté	1 289 679,00 €	823 214,48 €	67,69 €	80 675,37 €
<b>TOTAL CUMULE - Recettes de fonctionnement</b>		<b>2 704 560,00 €</b>	<b>2 190 800,00 €</b>	<b>380 551,00 €</b>	<b>920 300,00 €</b>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
16	Emprunts et dettes	25 501,51 €	195 967,23 €		
020	Dépenses imprévues				
040	Opération ordre de transfert	1 165 880,00 €	1 299 680,00 €	324 250,00 €	834 400,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 191 381,51 €</b>	<b>1 495 647,23 €</b>	<b>324 250,00 €</b>	<b>834 400,00 €</b>
001	Déficit antérieur reporté	1 092 018,49 €	612 152,77 €	209 233,78 €	384 175,57 €
<b>TOTAL CUMULE - Dépenses d'investissement</b>		<b>2 283 400,00 €</b>	<b>2 107 800,00 €</b>	<b>533 483,78 €</b>	<b>1 218 575,57 €</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
16	Emprunts et dettes			191 033,78 €	329 175,57 €
21	Virement à la section fonct	1 227 520,00 €	877 020,00 €	50 000,00 €	80 200,00 €
040	Opération ordre de transfert	1 055 880,00 €	1 230 780,00 €	292 450,00 €	809 200,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 283 400,00 €</b>	<b>2 107 800,00 €</b>	<b>533 483,78 €</b>	<b>1 218 575,57 €</b>
001	Excédent antérieur reporté				
<b>TOTAL CUMULE - Recettes d'investissement</b>		<b>2 283 400,00 €</b>	<b>2 107 800,00 €</b>	<b>533 483,78 €</b>	<b>1 218 575,57 €</b>

Plusieurs ventes sont prévues sur le parc d'activités du Bel Air (compromis de vente signés) pour un montant total d'environ 211k€.

En termes d'aménagement :

- La requalification de la voirie du parc d'activités Bourg Besnier sera terminée, les travaux sont estimés pour un montant de 31 800 €,
- Plusieurs aménagements sont prévus sur le parc d'activités Bel air dans le cadre de l'implantation de nouvelles entreprises (entrées de parcelles, reprise de trottoirs) pour un montant de 109 000 €.

Enfin, il est également budgétisé une partie de la subvention permettant de financer le déficit prévisionnel du parc d'activités des Bluchets pour un montant de 54 000 €.

## C. EQUILIBRE GENERAL ET DETTE CONSOLIDEE

### 1. SYNTHESE DES BUDGETS

BUDGET PRIMITIF	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Budget Administration générale	6 811 800,00 €	2 120 900,00 €	8 932 700,00 €
BA Transport Scolaire	1 282 850,00 €	719 610,00 €	2 002 460,00 €
BA SPANC	77 000,00 €	10 200,00 €	87 200,00 €
BA REOMI	3 027 260,00 €	1 354 000,00 €	4 381 260,00 €
BA Centre Aquatique	833 300,00 €	930 000,00 €	1 763 300,00 €
BA Parcs d'activités	6 196 211,00 €	6 143 259,35 €	12 339 470,35 €
<b>TOTAL CONSOLIDE</b>	<b>18 228 421,00 €</b>	<b>11 277 969,35 €</b>	<b>29 506 390,35 €</b>

Le montant total consolidé de tous les budgets s'élève à 29 506 390,35 €, en comparaison le budget total 2023 était d'environ 24 millions d'euros.

### 2. DETTE CONSOLIDEE

	BA Transport	BA Bluchets Nord	BA Centre Aqua	BA PABA	BA REOMI	Total
<b>Encours de dette au 1/01/24</b>	4 753,68 €	290 619,03 €	994 897,36 €	102 704,66 €	205 288,88 €	<b>1 598 263,61 €</b>
<b>- Remboursement de la dette</b>	4 753,68 €	40 803,74 €	135 204,59 €	25 330,95 €	50 647,48 €	<b>256 740,44 €</b>
<b>Encours de la dette au 31/12/24</b>	- €	249 815,29 €	859 692,77 €	77 373,71 €	154 641,40 €	<b>1 341 523,17 €</b>

En 2024, le remboursement annuel de la dette globale s'élèvera à 256 740,44 €.

Le montant total de l'encours sera de 1 341 523,17 € au 31 décembre 2024.